



Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 16 juillet 2026

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°415/2026**PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 079/2023, du 22 juin 2023,

Considérant la demande présentée par Monsieur Henry BALDRICHI, en sa qualité de président de l'association « Porto Latino » concernant l'organisation d'une animation musicale sis place Vincetti à la Citadelle, dans le cadre de la manifestation : « festival Porto Latino ».

ARRETE

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 079/2023 du 22 juin 2023, et conformément à celle de son article trois, Monsieur Henry BALDRICHI est autorisé à organiser une animation musicale.

Article 2 : Cette autorisation prend effet comme suit :

- **Mardi 04 août 2026 de 09h à 20h ;**
- **Mercredi 05 août 2026 de 09h au jeudi 06 août à 02h ;**
- **Jeudi 06 août de 09h au vendredi 07 août à 02h ;**
- **Vendredi 07 août de 09h au samedi 08 août à 02h.**

Article 3 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Signé électroniquement le 23/07/2026
Antoine GRAZIANI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di BastiaViale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex☎ **+33(0)4 95 55 95 55**
✉ **mairie@bastia.corsica****www.bastia.corsica**